



## RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Préscolaire | 2019-2020

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre. Une **communication par mois**, sous différentes formes, sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique). Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits.

	Étape	Remise du bulletin
<b>Premier bulletin</b>	30 août 2019 au 4 novembre 2019	20 novembre 2019
<b>Deuxième bulletin</b>	5 novembre 2019 au 20 février 2020	15 mars 2020
<b>Troisième bulletin</b>	24 février au 23 juin 2020	semaine du 23 juin 2020

### Évaluation des apprentissages - préscolaire

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	x	x	x
Développer sa personnalité	x	x	x
Entrer en relation avec les autres	x	x	x
Communiquer oralement	x	x	x
Se familiariser avec son environnement	x	x	x
Mener à terme des projets et des activités		x	x

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du programme d'éducation préscolaire.

### Légende

Cote	Étape 1 et 2	Étape 3
<b>A</b>	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
<b>B</b>	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
<b>C</b>	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
<b>D</b>	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

Moyens d'évaluation : 1- grilles d'observation et faits 2- portfolio 3- forces et défis 4- auto-évaluation



## RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

1<sup>re</sup> année | 2019-2020

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre. Une **communication par mois**, sous différentes formes, sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique).

Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits.

	Étape	% de l'année	Remise du bulletin
<b>Premier bulletin</b>	30 août 2019 au 4 novembre 2019	20 %	20 novembre 2019
<b>Deuxième bulletin</b>	5 novembre 2019 au 20 février 2020	20 %	15 mars 2020
<b>Troisième bulletin</b>	24 février au 23 juin 2020	60 %	semaine du 22 juin 2020

Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	x	
Savoir communiquer		x
Savoir travailler en équipe		

S'engager et réussir!

## Évaluation des apprentissages - 1<sup>re</sup> année du primaire

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
<b>Français, langue d'enseignement</b>	Lire 50 %		X	X
	Écrire 30 %		X	X
	Communiquer oralement 20 %	X		X
<b>Mathématique</b>	Résoudre une situation problème 20 %		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique 80 %	X	X	X
<b>Anglais, langue seconde</b>	Comprendre des textes entendus 60 %	X		X
	Communiquer oralement en anglais 40 %		X	X

Pour ces matières, un résultat disciplinaire apparaîtra au bulletin. Chaque compétence sera évaluée au moins une fois dans l'année.

<b>Éthique et culture religieuse (ECR)</b>		X	X
<b>Arts plastiques et art dramatique</b>		X	X
<b>Éducation physique</b>	X	X	X

### Épreuves de la commission scolaire

Date	Épreuves	Pourcentage
Dates à déterminer	Français Mathématiques	Cette épreuve compte pour 20 % du résultat de la 3 <sup>e</sup> étape de l'élève.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>.

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de dictées, situations d'évaluation (compréhensions en lecture, situations d'écriture, exposés oraux et examens de mathématiques) et de revue de la semaine.



## RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

3<sup>e</sup> année | 2019-2020

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre. Une **communication par mois**, sous différentes formes, sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique).

Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits.

	Étape	% de l'année	Remise du bulletin
<b>Premier bulletin</b>	30 août 2019 au 4 novembre 2019	20 %	20 novembre 2019
<b>Deuxième bulletin</b>	5 novembre 2019 au 20 février 2020	20 %	15 mars 2020
<b>Troisième bulletin</b>	24 février au 23 juin 2020	60 %	semaine du 22 juin 2020

Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	x	
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		x

## Évaluation des apprentissages - 3<sup>e</sup> année du primaire

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
<b>Français, langue d'enseignement</b>	Lire 50 %	x	x	x
	Écrire 30 %	x	x	x
	Communiquer oralement 20 %		x	x
<b>Mathématique</b>	Résoudre une situation problème 30 %		x	x
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	x	x	x
<b>Anglais, langue seconde</b>	Interagir oralement en anglais 50 %	x		x
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus 35 %	x	x	x
	Écrire des textes 15 %		x	x

Pour ces matières, un résultat disciplinaire apparaîtra au bulletin. Chaque compétence sera évaluée au moins une fois dans l'année.

<b>Éthique et culture religieuse (ECR)</b>	x		x
<b>Art dramatique</b>		x	x
<b>Arts plastiques</b>		x	x
<b>Univers social</b>	x		x
<b>Sciences et technologies*</b>		x	x

## Épreuves de la commission scolaire

Date	Épreuves	Pourcentage
Dates à déterminer	Français Mathématiques	Cette épreuve compte pour 20 % du résultat de la 3 <sup>e</sup> étape de l'élève.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les Cadres d'évaluation des apprentissages. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>. Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de dictées, récitations (revues de semaine), exposés oraux, auto-évaluations, observations, situations d'écriture, compréhensions de lecture et « ce que je sais » en mathématiques et autres petits tests sous différentes formules. Toutes les évaluations seront envoyées à signer à la maison à la suite de leur réalisation.

\* Semestrialisation = disciplines travaillées seulement aux 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> étapes ou disciplines travaillées seulement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes.



## RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

5<sup>e</sup> année | 2019-2020

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre. Une **communication par mois**, sous différentes formes, sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique).

Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits.

	Étape	% de l'année	Remise du bulletin
<b>Premier bulletin</b>	30 août 2019 au 4 novembre 2019	20 %	20 novembre 2019
<b>Deuxième bulletin</b>	5 novembre 2019 au 20 février 2020	20 %	15 mars 2020
<b>Troisième bulletin</b>	24 février au 23 juin 2020	60 %	semaine du 22 juin 2020

Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		x
Organiser son travail		
Savoir communiquer	x	
Savoir travailler en équipe		

S'engager et réussir!

## Évaluation des apprentissages - 5<sup>e</sup> année du primaire

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
<b>Français, langue d'enseignement</b>	Lire 40 %	x	x	x
	Écrire 40 %	x	x	x
	Communiquer oralement 20 %		x	x
<b>Mathématique</b>	Résoudre une situation problème 30 %		x	x
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	x	x	x
<b>Anglais, langue seconde</b>	Interagir oralement en anglais 45 %	x		x
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus 35 %	x	x	x
	Écrire des textes 20 %		x	x

Pour ces matières, un résultat disciplinaire apparaîtra au bulletin. Chaque compétence sera évaluée au moins une fois dans l'année.

<b>Arts plastiques et art dramatique</b>		x	x
<b>Éthique et culture religieuse</b>		x	x
<b>Univers social</b>		x	x
<b>Sciences et technologies</b>		x	x
<b>Éducation physique</b>	x	x	x

### Épreuves de la commission scolaire

Date	Épreuves	Pourcentage
Dates à déterminer	Français Mathématiques	Cette épreuve compte pour 20 % du résultat de la 3 <sup>e</sup> étape de l'élève.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les cadres d'évaluation des apprentissages. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>. Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de dictées, situations d'évaluation, tests de la semaine, exposés oraux, compositions, compréhension de lecture, observations et examens de la commission et du MEES.



## RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

6<sup>e</sup> année | 2019-2020

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre. Une **communication par mois**, sous différentes formes, sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique).

Au cours de l'année scolaire, trois bulletins seront produits.

	Étape	% de l'année	Remise du bulletin
<b>Premier bulletin</b>	30 août 2019 au 4 novembre 2019	20 %	20 novembre 2019
<b>Deuxième bulletin</b>	5 novembre 2019 au 20 février 2020	20 %	15 mars 2020
<b>Troisième bulletin</b>	24 février au 23 juin 2020	60 %	semaine du 22 juin 2020

Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		x
Organiser son travail		
Savoir communiquer	x	
Savoir travailler en équipe		



## Évaluation des apprentissages – 6<sup>e</sup> année du primaire

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
<b>Français, langue d'enseignement</b>	Lire 40 %	x	x	x
	Écrire 40 %	x	x	x
	Communiquer oralement 20 %		x	x
<b>Mathématique</b>	Résoudre une situation problème 30 %		x	x
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	x	x	x
<b>Anglais, langue seconde</b>	Interagir oralement en anglais 45 %	x		x
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus 35 %	x	x	x
	Écrire des textes 20 %		x	x

Pour ces matières, un résultat disciplinaire apparaîtra au bulletin. Chaque compétence sera évaluée au moins une fois dans l'année.

<b>Arts plastiques et dramatiques</b>		x	x
<b>Éthique et culture religieuse</b>		x	x
<b>Univers social</b>		x	x
<b>Sciences et technologies</b>		x	x
<b>Éducation physique</b>	x	x	x

	Date	Épreuves	Pourcentage
<b>Épreuves MEES</b>	Dates à déterminer	Lecture, écriture et mathématiques	Cette épreuve compte pour 20 % du résultat de l'année.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les Cadres d'évaluation des apprentissages. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>. Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de dictées, situations d'évaluation, tests de la semaine, exposés oraux, compositions, compréhension de lecture, observations et examens de la commission et du MEES.